

**AVIS DE COURSE**  
**CHAMPIONNAT DE LIGUE PAYS DE LA LOIRE**  
**Handi-Valide**  
**6 7 AVRIL 2019**  
**SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST**  
**Grade 5A**  
**MINIJI HANSA 2.3 303 303D**

**La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.**

## **I. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classe si elles s'appliquent.

## **2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'AO.

## **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant **le formulaire joint** :  
[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScUCpJCPbTg\\_XiZuMLvqMEINVDiBjpvmoekX-j3WXuk0IHZAA/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScUCpJCPbTg_XiZuMLvqMEINVDiBjpvmoekX-j3WXuk0IHZAA/viewform?usp=pp_url)

Et en envoyant par chèque les frais d'inscription requis, à  
**SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST** 17 chemin de Port Breton 44470 Carquefou  
Au plus tard **le 3 AVRIL 2019**.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

## **4. DROITS A PAYER**

Droits d'inscription **10€**

## 5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	6/04/2019	10h
Clôture des inscriptions	7/04/2019	9h30
Jauges et contrôles	ras	

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classes
6/04/2019	Régate d'entraînement 16h	Toutes classes
7/04/2019	10h30	Toutes classes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 16h

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

Afficher suivant les prescriptions fédérales

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Sport Nautique de l'Ouest 0240508151 ou [info@snonantes.com](mailto:info@snonantes.com)